

144 Bd de la Villette 75019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20

Courriel : contact@solidaires.org

Fax : 01 43 67 62 14

Site : www.solidaires.org

Bulletin n°11 - Novembre 2014

Préparer les mobilisations

Contre les violences : journée du 25 novembre

La date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes politiques dominicaines brutalement assassinées le 25 novembre 1960 sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.

En 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en la définissant ainsi : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Et c'est en 1999 que l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 25 novembre comme la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

Cette journée est l'occasion de colloques, mais aussi de mobilisations diverses et variées appelées par les composantes du mouvement féministe. Solidaires est par exemple partie prenante de l'organisation de la manifestation parisienne contre les violences faites aux femmes, qui se déroulera le 22 novembre (voir site de Solidaires pour les infos).

Des faits et des chiffres en France

→ 1 femme sur 10 déclare avoir subi des violences conjugales.

→ Chaque année, 83 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol.

→ En 2004, environ 53 000 femmes adultes auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne). 9 victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans.



17 janvier 2015 : le droit d'avorter aura 40 ans...

Le droit d'arrêter une grossesse dans des conditions décentes fut le long combat de millions de femmes. Il aboutit en France en 1975, il y a 40 ans, quand la ministre de la Santé, Simone Veil, affronte au parlement son propre camp politique pour faire voter la dépénalisation de l'avortement. Avant la « loi Veil » les femmes avortaient clandestinement, dans des conditions barbares, y laissant parfois la vie.

En France, la lutte pour la liberté d'avorter est menée par le mouvement de libération des femmes à partir de 1970 et le mouvement Choisir fondé en 1971 par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir. La même année, le « Manifeste des 343 » paraît dans le *Nouvel Obs*. Le procès de Bobigny (1972) est déterminant pour ce combat. Des gynécologues -« Manifeste des 331 » en 1973- revendiquent avoir pratiqué des avortements. La même année voit la création du Mouvement pour la Libération de l'Avortement et la Contraception et l'ouverture de cliniques d'IVG par le Mouvement Français pour le Planning Familial. Remboursé depuis 1982, l'avortement est un droit fragile. Ainsi, les lobbies anti-IVG, la fermeture de nombreux établissements pratiquant les IVG, le manque de moyens font qu'avorter est, encore aujourd'hui, un parcours difficile.

Les mouvements féministes préparent actuellement une mobilisation pour ces 40 ans (le week-end du 17 janvier, avec manifestation). En réponse notamment aux réactionnaires qui ont pris la rue ces derniers mois, contre l'égalité des droits, mais aussi en réponse aux politiques d'austérité qui mettent en danger ces droits. Solidaires participe aux réunions de préparation, et nous vous tiendrons informés dès que toutes les modalités seront actées.

Pour un budget 2015 au service de l'égalité

Intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire

Ce texte, comme l'encart ci-contre, sont repris de la note d'Attac, la Fondation Copernic, Les Économistes Atterrés disponible sur leur site, et intitulée :

Budget 2015 : un mauvais tournant

Après trois années où la politique d'austérité est passée principalement par des hausses d'impôts, elle se focalise désormais, avec le pacte dit de « responsabilité », sur la baisse des dépenses publiques et l'amélioration des marges des entreprises. Pour Les Économistes Atterrés, Attac et la Fondation Copernic, c'est un pari perdu d'avance.

Le budget reflète les priorités économiques et sociales et traduit les valeurs que la société se donne. Son élaboration se doit d'intégrer l'objectif d'égalité entre les sexes. Les femmes et les hommes ont en effet des positions sociales et économiques différentes, que ce soit dans la famille, la sphère professionnelle ou publique. Sans une attention spécifique, le projet politique d'un pays et son instrument concret, le budget, affectent différemment les hommes et les femmes. Le budget n'est pas neutre du point de vue du genre.

C'est sur la base de ce constat que s'est déployé le concept de « budget sensible au genre ». À l'origine, ce sont des organisations de la société civile qui, souhaitant que les gouvernements rendent compte de leurs actions en faveur de l'égalité, ont été le moteur du travail d'intégration du genre dans le budget. Depuis trente ans, les élaborations théoriques, concepts, outils et méthodologies ont été développées en parallèle par des chercheuses féministes¹, des institutions onusiennes, des ONG, etc. L'égalité entre les sexes étant aujourd'hui majoritairement reconnue comme une exigence politique, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est un outil essentiel pour une allocation efficace et équitable des ressources.

Ce concept n'implique pas un budget séparé pour les femmes et les hommes, mais une surveillance des répercussions des budgets. Il s'applique aux recettes comme aux dépenses. Mentionnons surtout son avantage du point de vue d'un projet de transformation sociale. Loin d'être une affaire d'experts, l'intégration du genre dans le processus budgétaire nécessite la participation de la société civile et plus largement des citoyens, que ce soit pour l'évaluation des effets du budget, son adaptation aux besoins, la définition des priorités, etc.

A partir d'un objectif d'égalité de genre, c'est tout un processus de mobilisation citoyenne qui doit être favorisé dans le processus budgétaire. Celui-ci ne doit pas être la chasse gardée des hauts fonctionnaires de l'administration financière. Les choix budgétaires devraient être des choix sociaux.

Les baisses de dépense publique touchent plus durement les femmes

Les baisses budgétaires se font sous la forme de diminution des effectifs et des rémunérations dans la fonction publique, et de coupes dans la protection sociale et les services publics.

Ces mesures touchent plus durement les femmes : en tant qu'employées, car elles représentent plus de 60 % des effectifs du secteur public, et en tant qu'usagères de ces services car ce sont elles qui assument le plus souvent le rôle de responsable principale de la famille. Du fait des diminutions de prestations sociales ou de la mise en cause services essentiels tels que l'accueil des enfants, les services sociaux, de santé et les soins aux personnes, les femmes sont contraintes d'assurer une part importante de ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité. Leur travail dans la sphère privée risque d'augmenter au détriment de leur travail rémunéré et donc de leur autonomie.

La baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires touche plus durement les catégories en bas de l'échelle des salaires, où les femmes sont surreprésentées. Enfin, du fait des finances dégradées des collectivités, il est fort à craindre que l'engagement pour la création de 100 000 places de crèches ne soit pas tenu, alors même qu'il était pourtant très insuffisant pour répondre aux besoins (évalués à 500 000 places).

1. Diane Elson notamment a produit de nombreux travaux. Voir : « Tools for gender integration into macroeconomic Policy » 1997, « Gender Budget Initiative », 1999, Gender and Youth Affairs Division Commonwealth Secretariat.

Grèves de femmes

La grève des sardinières de Douarnenez

Dès le début du XVIII^e siècle, la sardine connaît un riche essor, grâce à une spécialité locale : la sardine pressée. Le procédé consiste à préparer la sardine dans la saumure, à la coucher par rangs circulaires dans les barils de hêtres, puis à presser sur le fond pour lui faire perdre l'huile et l'eau. En 1832, le port de Douarnenez compte 150 ateliers. 600 femmes y travaillent la sardine.

En 1924, les usines de Douarnenez emploient 2453 personnes, dont 1851 ouvrières et 602 ouvriers. La majorité des femmes sont dans la conserve (1482) ; elles sont 118 à la filature Béléguc et 111 à la métallurgie Ramp - entreprise directement liées aux activités de la pêche et de la conserve.

De 7h du matin à minuit, elles triment pour 80 centimes de l'heure. A douze ans, souvent dix pour les fillettes nées avant la première guerre mondiale, elles prennent le chemin de l'usine. On les cache dans le trou à sel, quand vient l'inspecteur du travail. Elles servent les tables des femmes, jusqu'à quinze ou seize ans, puis on leur apprend à mettre le poisson en boîte.

Première lutte en 1905

Les sardinières créent leur propre syndicat. Un comité d'ouvrières est chargé de dialoguer avec les usiniers. A la tête de ce comité une femme, Eulalie Belbeoch. La revendication des sardinières ? Le travail à l'heure. Jusque là elles sont payées au mille, au mille de sardines travaillées et travaillent jusqu'à 18 heures par jour en pleine saison. Il est même arrivé qu'elles travaillent 70 heures d'affilée si le patron l'impose. Commencé en janvier 1905, le conflit se prolonge jusqu'au 23 août. Les sardinières obtiendront satisfaction. Désormais, elles sont payées à l'heure et non au mille.

La grève des sardinières de 1924

En novembre 1924, derrière les métallos qui fabriquent les boîtes, les sardinières, ouvrières et apprenties, se mettent en grève et descendent dans la rue. Elles sont soutenues par la ville (Douarnenez a élu en 1920 le premier maire communiste de France), par les pêcheurs (qui ne pêchent pas puisque le poisson n'est pas conservé) et par des cultivateurs. Elles défilent en coiffes blanches en chantant l'Internationale, des bagarres avec les forces de l'ordre ont lieu. Pendant six semaines, du 21 novembre 1924 au 6 janvier 1925, elles vont résister aux usiniers et à la misère car il n'y a aucune rentrée d'argent dans les familles.

Le premier janvier, c'est jour de fête. A une table de l'Aurore, Le Flanchec, le maire, son neveu et quelques

amis discutent autour d'un verre. Pour les usiniers, « Le Flanchec est l'homme à abattre. Sans lui, la grève serait finie depuis longtemps » et ils utilisent des briseurs de grève menés par Raynier. Le Flanchec a eu le cou traversé par une balle, Jean Garrec, marin pêcheur, est blessé au pied; Martial Quigner, neveu de Le Flanchec, est gravement atteint à la tête, Marc Stephan a la cuisse traversée. Les usiniers ne sont pas inquiétés. On ne cherche pas à savoir qui a payé et armé les briseurs de grève. En échange de ce blanc-seing, le 6 janvier, les patrons cèdent et signent le contrat qui donne satisfaction aux ouvrières : salaire horaire de 1F pour les sardinières, de 1,50 pour les manœuvres ; heures supplémentaires payées, majoration de 50% pour les heures à partir de minuit.

La ville est en fête : Joséphine Pencalet, une des sardinières les plus en vue du mouvement, sera élue sur la liste communiste aux municipales. Un scrutin invalidé puisque les femmes ne sont ni électrices ni éligibles.

Actuellement Douarnenez compte quatre conserveries de pêche qui produisent autant de conserves que toutes les usines du début du XX^e siècle, avec des différences cependant, le poisson vient de l'extérieur et la main d'oeuvre est beaucoup moins importante.

«Ecoutez l'bruit d'leurs sabots, voilà qu'arrivent les Pen Sardin» : ce refrain a scandé la lutte des sardinières de Douarnenez. Il est entré dans la chanson de geste de la lutte des femmes comme dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Pour en savoir plus

→ Les ouvrières de la Mer, Histoire des sardinières du littoral breton. Anne-Denes Martin Editions L'Harmattan – compte rendu de conférence :

<http://www.utl-landerneau.com/la-greve-des-sardinieres.html>

→ " Pem real avo ! " : une grève de femmes à Douarnenez en 1924. Paule Lejeune. Des femmes en mouvement, n° 4, avril 78. Cité par

<http://www.lesdiablesbleus.com/article-pem-real-avo-une-greve-de-femmes-a-douarnenez-en-1924-48687324.html>

→ A écouter : Les Penn Sardin, la chanson de Claude Michel

<http://www.youtube.com/watch?v=50VKs3g6DqQ>

Solidaires avec les femmes du monde entier

Les infos

Prochaines Commissions Nationales et locales

Des nouvelles de Pinar Selek

La 9^e Cour de Cassation d'Ankara (Turquie) a annulé la condamnation à perpétuité, le 11 juin 2014, de la sociologue féministe.



Le 3 octobre, après 16 ans de combat contre l'acharnement judiciaire, le procès contre Pinar Selek a recommencé puisque l'affaire est renvoyée devant une nouvelle Cour Pénale. Les avocat-e-s ont demandé à pouvoir être entendu sur le fond du dossier et ont eu gain de cause. Le procès reprendra le 5 décembre.

Bonne nouvelle en attendant : le mandat d'arrêt contre Pinar Selek est levé, et le juge reconnaît l'annulation de la perpétuité prononcée par la cassation !

Solidaires :

**Le 16 janvier 2015 à 14 h
dans les locaux de Solidaires national**

Sud Education :

**Le 19 novembre de 10 h à 17 h
dans les locaux de la fédération**

SUD Santé Sociaux :

**Le 17 décembre toute la journée
dans les locaux de la fédération**

Formation

Les prochaines intersyndicales femmes se dérouleront les 19 et 20 mars 2015 à la bourse du travail de Saint-Denis

Elles traiteront 4 thèmes : Femmes et création - Domesticité - Classifications - Femmes et syndicalisme en Europe.

Livre

Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !

Petite histoire des résistances de la langue française

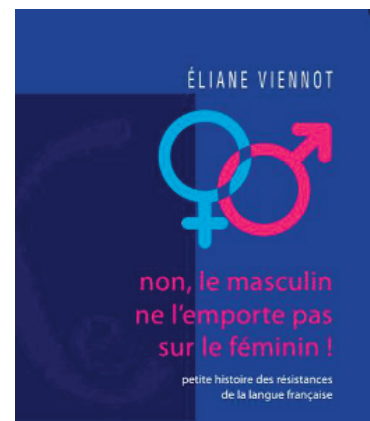
**D'Éliane Viennot, Editions iXe, Mars 2014,
14.00 €, 128 p.**

Le long effort des grammairiens et des académiciens pour masculiniser le français a suscité de vives résistances chez celles et ceux qui, longtemps, ont parlé et écrit cette langue sans appliquer des règles contraaires à sa logique.

La domination du genre masculin sur le genre féminin initiée au XVII^e siècle ne s'est en effet imposée qu'à la fin du XIX^e avec l'instruction obligatoire. Depuis, des générations d'écolières et d'écoliers répètent inlassablement que « le masculin l'emporte sur le féminin », se préparant ainsi à occuper des places différentes et hiérarchisées dans la société.

Ce livre retrace l'histoire d'une entreprise à la misogynie affirmée ou honteuse, selon les époques. Riche en exemples empruntés aux deux camps, il nous convie à un parcours plein de surprises où l'on en apprend de belles sur la « virilisation » des noms de métier, sur les usages qui prévalaient en matière d'accords, sur l'utilisation des pronoms ou sur les opérations « trans-genre » subies par certains mots.

Eliane Viennot est professeure de littérature française de la Renaissance à l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne) et militante féministe depuis les années 1970.



Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org